

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

AN 35 fr. mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 10 Réclames, 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier les réserves des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. BAYAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Décembre 1876.

Après-demain, à l'occasion du 1er janvier, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

Chronique générale.

La presse examine avec soin les divers scrutins d'avant-hier au Sénat. Le résultat des comparaisons est que le cabinet est assuré en toute occasion de 270 à 280 voix au minimum, sans avoir à sacrifier, soit à droite, soit à gauche, ses principes républicains et conservateurs.

Le Figaro se borne à constater la victoire de M. Jules Simon, qui est parvenu enfin, selon lui, à constituer une majorité gouvernementale dans les deux Chambres.

L'appréciation du Gaulois se maintient dans la même note.

Quant à la Nation, sa conclusion est bien moins optimiste. Tout en affirmant le succès oratoire de M. Jules Simon et Gambetta, elle déclare qu'au fond la situation reste la même et que, la majorité républicaine étant désormais cédée, c'est une nouvelle crise qui commence.

Le Courrier de France constate que l'autorité du Sénat est accrue au détriment de celle de la Chambre et ne peut se dissimuler par suite les progrès de la réaction.

Pour le Reliement et les Droits de l'Homme, ils sont affligés du résultat de la campagne entreprise par la commission du budget et son président; M. Gambetta ne tient plus le sceptre de l'opportunisme. Les Droits de l'Homme saisissent en outre cette occasion de féliciter le dernier de sa nouvelle attitude.

Fort mécontents aussi se montrent l'Évê-

nement, le Peuple, le Rappel, qui se livrent à de vives attaques contre la majorité des 369.

Le Moniteur universel est d'avis que, grâce au vote d'avant-hier, on se trouve en présence d'une véritable majorité parlementaire, c'est-à-dire d'une majorité qui existe dans les deux Chambres.

L'Estafette est moins optimiste. Le conflit, d'après ce journal, n'est pas terminé, et il reste à savoir quelle solution sera donnée en ce qui concerne les 7 chapitres du budget laissés en souffrance.

Le Bien public, organe des intransigeants, déplore la séance de jeudi, y voit l'omnipotence de la Chambre haute, et ne trouve d'autre remède à cette situation qu'une révision de la Constitution.

Suivant l'Ordre, le ministère se ferait de grandes illusions s'il croyait pouvoir conclure du vote d'avant-hier à de longs jours d'existence, car, indépendamment des 150 députés qui ont marché sous la bannière de M. Gambetta, combien parmi les 150 conservateurs qui ont voté pour lui seraient disposés, le cas échéant, à le soutenir!

La guerre est absolument déclarée entre M. Jules Simon et M. Gambetta. Ce n'est, à vrai dire, qu'une reprise d'hostilités, car le premier engagement de ce duel avait eu lieu en 1871, à Bordeaux. M. Gambetta causa à M. Simon une de ces frayeurs dont celui-ci n'a pas dû perdre le souvenir. M. Gambetta reçut, de son côté, une blessure qu'il fut obligé d'aller guérir à Saint-Sébastien. Les deux champions se trouvent de nouveau en champ clos, l'un comme ministre, l'autre comme chef de la majorité de la Chambre.

Lorsque M. Jules Simon a pris possession du ministère, on a prétendu qu'une réconciliation avait eu lieu avec son adversaire; on prétendit même qu'elle avait été cimentée dans un déjeuner. Nous ne savons ce qu'il y avait de vrai dans ces propos; mais, dans tous les cas, l'attitude qu'a prise M. Jules Simon au Sénat prouve que le défi est lancé. Dans toutes les questions budgétaires où se trouvait engagée l'influence de M.

Gambetta, il a voté contre M. Gambetta et s'est placé résolument dans les rangs des conservateurs.

M. Gambetta a éprouvé un véritable échec, car la Constitution est conçue en termes si obscurs, qu'elle permet toutes les interprétations, et qu'elle donne indistinctement tort ou raison soit au Sénat, qui veut avoir le dernier mot, soit à la Chambre des députés, qui veut prononcer en dernier ressort.

Mais, sur ces entrefaites, on nomme M. Méline sous-secrétaire d'Etat à la justice; c'est derrière cet incident que s'était embusqué M. Gambetta.

Ah! s'écrie M. Gambetta, M. Jules Simon s'est fait conservateur! il maintient en place les fonctionnaires de l'ordre moral, il fait le jeu des ennemis de la République; dans quinze jours, il sera le protecteur des bonapartistes! alors, pourquoi donne-t-il sa confiance à un homme (M. Méline) qui a joué un rôle militant sous la Commune?

Telles sont les accusations que M. Gambetta produit dans son journal la République française.

M. Jules Simon a conçu un plan qui révèle toute son habileté et sa souplesse; il a compris que la Constitution ne pouvait fonctionner dans les conditions où elle est née, que la dissolution très-prochaine était inévitable, et il veut être le ministre de la dissolution. C'est pour cela qu'il s'est rapproché du parti conservateur au Sénat. C'est pour cela qu'il ne s'est pas hâté de destituer les préfets que les sympathies du Maréchal ont, jusqu'ici, préservés de la disgrâce réclamée par les radicaux.

Le Journal des Débats parle d'une proposition de loi qui serait déposée sur le bureau de la Chambre des députés par un certain nombre de membres de la gauche, relative à l'abrogation ou à la modification de la loi sur l'aumônerie militaire. Ces députés veulent marquer tout à la fois leur respect pour

une loi établie, et leur désir de la faire modifier. Tant que la loi subsistera, ils veulent la respecter et ne pas refuser à l'administration les crédits nécessaires pour la faire exécuter; mais ils n'entendent pas pour cela l'approuver, et, pour le bien faire comprendre, ils en demanderont l'abrogation après avoir voté les crédits.

De grands travaux vont avoir lieu simultanément dans les deux ports de Boulogne et de Calais à Boulogne; le nouveau port en eau profonde pourra être commencé dans quelques mois, si, comme on le pense, la Chambre adopte les projets dès la prochaine législature. A Calais, une gare nouvelle va être construite entre cette ville et celle de Saint-Pierre sur des terrains qui viennent d'être cédés par le ministre de la guerre.

Une nouvelle brochure dans le genre de celle qui fut publiée le mois dernier à Bruxelles, par le général Lamèche, vient de paraître à Genève. L'auteur prédit l'annexion de la Suisse à l'Allemagne en 1878.

LE CAS DE M. MÉLINE.

Nous avons sous les yeux le compte rendu de la séance tenue le 10 juin 1870 par les francs-maçons pour l'élection d'un grand-maître de l'ordre, et nous y lisons que M. Rabaud-Larivière fut élu par 167 voix contre M. Carnot, qui n'en obtint que 109. Immédiatement après, il fut procédé à l'élection des membres du conseil, en remplacement de ceux dont les pouvoirs avaient pris fin. Le compte rendu nous apprend que les « frères » qui, sans avoir la majorité, ont obtenu le plus de voix, sont :

« Les FF. Rolland, Portallier, Josias, Montamir, Tordeux, Antide Martin, Coiffavru, Lezeret, Méline, Lagache, André Rous-selle, Ferry, de Saint-Dié, Pugeaut, etc. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ESCLAVE ROMAIN.

(Suite.)

A la surprise qu'un genre de vie si nouveau devait exciter chez Arvins, succéda bien vite le mépris.

Elevé dans les habitudes frugales de sa nation, et accoutumé à mépriser tout ce qui n'ajoutait ni à la force de l'homme ni à sa sagesse, il détournait les yeux avec un superbe dégoût de cette profusion sans but, et se ruait à penser tristement à l'Arménie.

Le souvenir de sa mère lui était d'ailleurs toujours présent; c'était le seul amour qui lui restât, le dernier intérêt de sa vie; il espérait qu'à force de recherches il pourrait découvrir dans Rome le maître qui l'avait acheté.

Mais pour essayer cette enquête difficile, il fallait avant tout pouvoir faire entendre. Il se mit donc à étudier le latin avec toute l'ardeur que peut donner une passion vraie et profonde.

Malheureusement sa langue, accoutumée au rude accent celtique, se refusait à de plus molles inflexions.

Sa mémoire ne retenait qu'avec une sorte de paresse baineuse les mots de ce peuple ennemi; on eût dit que tous les instincts patriotiques se révoltaient en lui contre la langue du vainqueur.

Mais la volonté de son cœur, plus patiente et plus forte, finit par dompter ces répugnances; quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'Arvins put comprendre ce qu'on lui disait, et y répondre.

Il commença alors ses recherches; mais il s'aperçut bientôt que le loisir et la liberté lui manquaient pour qu'elles pussent réussir.

Son temps appartenait au maître, et c'était à peine s'il disposait chaque jour de quelques heures.

Aussi plusieurs mois se passèrent-ils sans qu'il pût rien apprendre sur le sort de Norva.

Triste et découragé, l'enfant cherchait en lui-même par quel moyen il pourrait rendre ses perquisitions plus fructueuses, lorsqu'un spectacle dont il fut témoin vint changer toutes ses préoccupations.

IV.

Un soir qu'Arvins était assis sur le seuil des remises, le visage dans ses mains et les coudes appuyés sur ses genoux, il entendit de grands cris de joie.

Un Germain, dont il avait souvent remarqué la diligence et la sobriété, sortait du logement des esclaves la tête rasée, et entouré de ses compagnons qui le félicitaient.

Tous se dirigeaient vers l'habitation principale.

— Qu'y a-t-il donc? demanda Arvins étonné.

— C'est le Germain que l'on va affranchir, répondit l'interprète.

— Que dites-vous? s'écria le jeune Celte; un esclave peut-il jamais recouvrer la liberté?

— Lorsqu'il la paie.

— Et comment se procurer assez d'argent pour cela?

— En imitant ce barbare, qui, depuis trois années, ne fait qu'un repas sur deux, afin de vendre la moitié de son diarium. Il a réussi, en mettant denier sur denier, à ramasser un pécule de six mille sesterces avec lequel il a payé son affranchissement.

Pendant que l'interprète donnait ses explications au jeune Celte, le Germain était entré dans le triclinium où Corvinus se trouvait à table avec le préteur.

Les autres esclaves s'arrêtèrent sur le seuil.

Arvins se mêla à eux pour voir ce qui allait se passer.

Le Germain s'approcha d'abord du maître qui lui mit la main sur la tête, et dit :

— Je veux que cet homme soit libre et

jouisse des droits de cité romaine.

Alors un licteur placé derrière le préteur toucha trois fois l'esclave de son faisceau; Corvinus le saisit par le bras, le fit tourner sur lui-même, et lui appliquant un léger soufflet :

— Va, dit-il en riant, et rappelle-toi que, lorsque je serai ruiné, tu me devras une pension alimentaire comme mon affranchi.

Le Germain se retira, et les esclaves, pour prendre congé de lui, le menèrent boire à la taverne voisine.

Ce que venait de voir Arvins donna un autre cours à ses idées, et fit naître en lui un nouvel espoir.

Jusqu'alors, il n'avait songé qu'à retrouver sa mère, et qu'à se consoler avec elle des douleurs de l'esclavage; mais il se sentit enivré à la pensée qu'ils pouvaient encore tous deux recouvrer la liberté.

Avec cette résolution ferme et prompt, qui caractérisait tous ceux de sa race, le jeune Celte se décida aussitôt à préparer leur commune délivrance, en même temps qu'il continuerait ses recherches.

Il n'ignorait pas combien le but auquel il tendait serait long et difficile à atteindre; mais, dès sa première année, il avait appris la patience, et il savait qu'il suffisait d'attendre pour que le gland devienne un chêne.

Ce jour-là, M. Méline obtint 86 voix. C'est donc un franc-maçon candidat au conseil de l'ordre qui siège présentement au conseil du gouvernement, comme sous-secrétaire d'Etat de la justice. Ceci peut aussi nous expliquer comment M. Méline fut du jadis membre de la Commune. On sait, en effet, quel rôle jouèrent les franc-maçons à cette époque.

Parmi les élèves du grand séminaire de Blois, ordonnés samedi, se trouve l'abbé de Castries, qui a été fait diacre. L'abbé de Castries est neveu du maréchal de Mac-Mahon.

Etranger.

Belgrade, 28 décembre.

Le prince vient d'ordonner la mobilisation de tous les hommes valides de la principauté.

Constantinople, 28 décembre.

Le sultan a signé un *iradé* abolissant la loi de finances du 6 octobre dernier, comme portant atteinte au crédit public et aux intérêts de ses sujets. En conséquence, ses ministres ont reçu ordre de préparer immédiatement un projet de loi tendant au rétablissement immédiat du paiement des intérêts de toutes les dettes ottomanes en monnaie courante.

Cette loi sera présentée aux deux Chambres et recevra, dès qu'elle sera votée, une application immédiate.

Péra, le 28 décembre.

Salisbury a communiqué ce soir aux plénipotentiaires la réponse textuelle que le sultan lui a faite dans l'entrevue particulière qu'il a eue avec lui ce matin.

La voici :

- « Dites à Sa Majesté que l'acceptation par moi de la conférence préliminaire me coûterait la vie.
- « Mais dites-lui surtout qu'une insurrection immédiate éclaterait partout où il y a des Ottomans, ce qui, pour mon empire, serait plus désastreux qu'une guerre. »

Demain aura lieu à midi la réunion décisive de la conférence plénière.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général L'Hôte, commandant l'Ecole de cavalerie, ne recevra pas à l'occasion du 4^{er} janvier.

A l'occasion du renouvellement de l'année, le Sous-Préfet de Saumur aura l'honneur de recevoir les autorités civiles et militaires le 4^{er} janvier, de 9 heures à 10 heures du matin.

A l'occasion du Premier de l'An, les ré-

Il commença par retrancher de sa nourriture tout ce qui ne lui était pas rigoureusement nécessaire; il se chargea, pour quelques sesterces, d'une partie du travail des autres esclaves employés comme lui aux équipages, et passa les nuits à fabriquer des armes de son pays, qu'il vendait ensuite aux curieux.

Quant aux perquisitions qui devaient lui faire retrouver Norva, il ne put les continuer longtemps; car l'été était venu, et son maître partit avec toute sa maison pour la villa qu'il possédait à Baies.

Le voyage se fit en litière et à petites journées.

Claudius Corvinus, qui redoutait avec raison les hôtelleries, avait fait bâtir sur la route plusieurs *diversoriola*, ou lieux de repos.

Ils arrivèrent enfin à sa villa, digne en tous points du palais qu'il occupait sur le mont Cælius.

Arvins qui avait quitté Rome avec chagrin se demanda bientôt s'il ne devait point s'en réjouir.

Forcé de vivre plus simplement, le maître exigeait moins de service de ses esclaves, et leur laissait plus de temps.

Outre les moyens de gains qu'il avait déjà, l'enfant put donc louer quelques heures de sa journée à un jardinier voisin.

Son pécule grossissait ainsi lentement; mais il grossissait. Chaque soir il regardait les deniers, les quadrans, les as et les sesterces ramassés avec tant de peine; il les comptait, les faisait sonner l'un

receptions par le Maire de Saumur auront lieu à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures à 3 heures.

REPARTITION DES CLASSES

Dans les armées actives, territoriales et leurs réserves.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 1877, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

1^{re} Armée active. — Portion du contingent de l'armée active de la classe 1871, comptant la durée de son service à partir du 1^{er} juillet 1872 et qui a été renvoyée en congé dans ses foyers jusqu'à l'époque de son passage dans la réserve. — Classes de 1872, 1873, 1874, 1875.

2^o Réserve de l'armée active. — Classes de 1867, 1868, 1869, 1870. — Portion du contingent de l'armée active de la classe de 1871 qui est passée dans la réserve comme comptant la durée de son service à partir du 1^{er} janvier 1871. Portion de la classe 1871 comptant son service du 1^{er} juillet 1872 et qui a été versée dans la réserve en raison de l'élévation de son numéro de tirage. (Article 74 de la loi du 27 juillet 1872.)

3^o Armée territoriale. — Classe de 1863, 1864, 1865, 1866.

4^o Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862.

Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

Ce tableau sera valable du 1^{er} janvier au 30 juin 1877, en remplacement du tableau du 2^o semestre 1876, dont la valeur est périmée à partir du 1^{er} janvier 1877.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 29 août 1870, le décret de 1852 sur la Légion d'Honneur et la médaille militaire est applicable aux gardes nationaux mobiles ou sédentaires décorés pour faits militaires pendant la guerre 1870-1871, et ces gardes nationaux sont ainsi assimilés aux soldats et sous-officiers de l'armée auxquels la collation de la médaille donne droit à une rente viagère de 100 fr.

(Arrêt du conseil d'Etat du 45 décembre.)

Mutinerie à l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers.

Voici les nouveaux détails donnés par le *Patriote* :

« Nous ne nous étions pas trompés hier en assignant comme cause aux faits regrettables qui viennent de se passer à notre Ecole l'hostilité des élèves anciens et nouveaux; contrairement à un bruit que nous n'avons, du reste, accueilli qu'avec la plus entière réserve, la politique est restée complètement étrangère à ces troubles passagers, qui sont la conséquence d'une *brimade*.

« On sait ce que c'est que la *brimade* à l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers, comme

dans beaucoup d'autres Ecoles de l'Etat : une série de niches et de petites misères faites par les anciens aux conscrits, expression traditionnelle. Cette malencontreuse pratique a souvent produit des résultats fâcheux, que l'espièglerie de nos enfants n'avait pas prévus et qui font vivement désirer qu'elle disparaisse définitivement des mœurs scolaires.

« Cette année-ci, à l'Ecole des Arts, un conscrit nommé Jolibois, fils d'un gérant du *Gaulois* et parent de l'avocat bonapartiste (c'est là ce qui a pu faire parler bien à tort de politique dans cette affaire), avait été particulièrement l'objet des tracasseries de ses camarades.

« Comme il était doué d'un excellent appétit, ceux-ci s'avisèrent dernièrement de lui envoyer un plat composé d'os d'oie, provenant d'un repas qu'ils venaient de faire. Cette plaisanterie lui déplut, il repoussa le plat avec une colère dont il n'épargna pas l'expression aux anciens. Indignation de ces derniers : un conscrit n'acceptant pas la brimade avec une humble soumission, c'était un fait considérable, — la tradition méconnue !

« (Il paraît que même dans nos écoles ce mot a une valeur sacro-sainte.) Quoi qu'il en soit, pour quelques os d'oie, voilà la guerre allumée. Les nouveaux prennent parti pour leur camarade Jolibois, les anciens se fâchent, une rixe s'ensuit, et les pièces en fer de l'atelier d'ajustage, quelques-unes assez grosses, deviennent les projectiles de nos fougueux jeunes gens. Heureusement, il n'y a pas d'élèves blessés; mais un adjudant, qui voulait intervenir, a reçu un projectile en pleine figure, on assure que la blessure est très-légère.

« C'est alors que le directeur de l'Ecole, ne pouvant mettre fin à la lutte, informa l'autorité, qui fit venir cent hommes d'infanterie et des gendarmes.

« Onze élèves furent arrêtés, conduits au violon et jeudi matin renvoyés à leurs familles.

« Dans la journée de jeudi, M. le préfet est intervenu et a fait prendre aux élèves individuellement l'engagement de rentrer dans l'ordre et de ne plus prendre part à aucune révolte. Cinq ou six seulement se sont montrés hésitants, parce qu'ils s'étaient promis entre eux de ne pas séparer leur sort de celui des élèves renvoyés. La nuit sans doute leur aura porté conseil. Ce matin, en effet, nous apprenons que tous les élèves ont repris leur travail et que l'effervescence est calmée.

« Le résultat de cette malencontreuse équipée, c'est que la carrière de onze jeunes gens va se trouver brisée. Nous espérons que, si cela est possible, l'indulgence de l'administration adoucira ces rigoureuses conséquences; nous espérons surtout que les élèves de notre belle Ecole d'Arts-et-Métiers renonceront une bonne fois à la ridicule coutume de la brimade, qu'ils auront à cœur de remplacer par une nouvelle tradition, toute de courtoisie et de bonne confraternité. C'est ainsi seulement qu'ils apprendront à être des hommes. »

lard; mais Nafel ne se rebuta point, et Arvins finit par se laisser gagner à son affectueuse douceur.

Il lui avoua ses espérances; l'Arménien sourit tristement.

— Tu crois donc que je ne pourrai arriver à racheter ma liberté et celle de ma mère? lui dit l'enfant avec inquiétude.

— Je ne crois point cela; mais que feras-tu de cette liberté? N'espère pas retourner en Armorique; ton ancien maître ne te le permettra point. Il faudra que tu vives sous son patronage, que tu le soutiennes, s'il tombe dans la pauvreté. La loi le fait ton héritier, au moins pour moitié de ce que tu posséderas; et s'il a sujet de se plaindre de toi, il peut l'exiler à vingt milles de Rome, sur les côtes de la Campanie. Voilà la liberté des affranchis; ce sont toujours des esclaves dont on a allongé les chaînes.

— N'importe, dit Arvins, je serai du moins près de ma mère; nous parlerons ensemble de nos grèves, de nos forêts, et j'attendrai de meilleurs jours en aiguisant mes armes.

— C'est-à-dire que tu vivras avec la vengeance pour espoir.

— Et les dieux de l'Armorique ne trahiront point ma confiance, dit Arvins, d'une voix sourde. Nos druides l'ont dit : un jour viendra où chaque orphelin pourra abreuver de sang ennemi la tombe de son père. Je connais la place où repose le mien,

On écrit de Sucé (Loire-Inférieure), à l'Union bretonne de Nantes :

« Samedi soir, un entrepreneur de travaux du chemin de fer de Châteaubriant prévint une certaine quantité de terrassiers, vulgairement appelés *cheminaux*, qu'il ne pouvait plus les occuper.

« Un murmure accueillit d'abord cette nouvelle; puis, après quelques rasades, les esprits s'étant échauffés, on voulut tirer vengeance de l'entrepreneur. Dimanche, ou piqueur, nommé Giraud, devint l'objet de la furie de ces hommes; ils se jetèrent sur lui, le renversèrent et le frappèrent à coups redoublés.

« Quelques habitants, entendant les cris de la victime, accoururent pour le délivrer; les terrassiers se retournèrent contre eux. Ce fut pendant quelques instants une scène indescriptible.

« Pendant ce temps survinrent deux gendarmes. Les braves soldats voulurent faire cesser la rixe, mais ils furent à leur tour assaillis par les *cheminaux* qui les renversèrent et les frappèrent brutalement; l'un des gendarmes se vit arracher ses aiguillettes et fut même traîné dans la boue.

« L'autre gendarme réussit à se dégager, et il profita d'un instant de répit pour aller chercher du renfort à Carquefou; il revint ensuite au secours de son camarade. Aidé des habitants, il finit par le dégager des mains des terrassiers.

« La brigade de Carquefou arrivait bientôt à bride abattue, et arrêtait deux individus, qui ont été conduits lundi à Nantes, dans la maison d'arrêt.

« Mardi matin, le capitaine de gendarmerie est parti de Nantes pour aller faire une enquête. On parle de nombreuses attractions. »

Poitiers. — La disparition des deux voitures de Gençay et de Chauvigny est toujours enveloppée d'un mystère qui menace de devenir impénétrable.

Nous avons dit hier que la voiture de Gençay s'était retrouvée sur la route de Crouelle. Celle de Chauvigny a été trouvée par la gendarmerie, à Sanxay, 126 kilomètres de Poitiers. Le paquet de dépêches, qu'on supposait avoir tenté en vain de voler, était intact et occupait la même place où le conducteur l'avait mis. Il y a donc eu plus de peur que de mal.

Quoi qu'il en soit, jusqu'à présent on est toujours réduit aux conjectures. Est-ce une farce qu'un mauvais plaisant a voulu faire? Est-ce quelqu'un qui, ayant besoin d'aller sur la route de Sanxay, aura trouvé commode de se servir d'une voiture dans laquelle il n'y avait personne?

Enfin, est-ce un voleur timide qui, effrayé des conséquences que pouvait avoir un vol de dépêches, aura abandonné son idée au même temps que la voiture? C'est ce qu'on ne peut encore dire.

Le temps et les recherches feront peut-être résoudre la question.

(Journal de la Vienne.)

Nafel; je la rendrai plus rouge qu'un pourpre de s'habiller nos vainqueurs.

La main droite du jeune Cali s'était étendue comme si elle tenait une épée; Nel allait répondre; mais il s'arrêta tout-à-coup.

— Il n'est point encore temps; murmura-t-il, tant que tu espéreras dans ta propre force, enfant, tu ne pourras comprendre la vérité.

Et s'enveloppant dans son manteau de laine, s'éloigna la tête basse et les mains jointes.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE ANGERS, sous la DIRECTION DE M. EM. CUVANNES.

MARDI 2 janvier 1877.

Dernière représentation de

La Fille de M^o Angot

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Clairville, musique de M. LECOCQ.

Siraudin et Koning, musiqués par M. LECOCQ.

M^o ALICE DE SOOR, artiste des théâtres de Rouen et du Havre, remplira le rôle de M^o Angot.

Malgré les frais occasionnés par cette représentation, le prix des places ne sera pas augmenté.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^o Tanguy, rue de la Comédie.

Poitiers. — M. Massicault, chef du service de la presse au ministère de l'intérieur, vient d'adresser à M. Lallemand, directeur-gérant de l'*Avenir de la Vienne* et de l'*Electeur Poitevin*, une lettre dans laquelle il l'informe que « ses nouvelles fonctions l'empêcheront, tant qu'elles dureront, de conserver la direction politique de ces deux journaux. »

La Roche-sur-Yon. — La Vendée est sur le point de voir ouvrir dans son sol une mine de fer. Nous apprenons que M. Jenty, Charles, propriétaire, demeurant à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 68, sollicite une concession de mines de fer sur le territoire des communes de la Roche-sur-Yon, la Ferrière et le Bourg-sous-la-Roche-sur-Yon, arrondissement de la Roche-sur-Yon. Cette concession occuperait une étendue de cinquante hectares.

LA VISITE DU FACTEUR.

1876 a vécu; voici que, souriant et aimable, le facteur s'est hâté de nous apporter le calendrier nouveau. Le vieil almanach, qui compte mélancoliquement ses dernières heures, est déjà relégué dans un coin. Au rebours des ministres qui s'en vont et qui donnent toujours quelque consolation à ceux qui sont venus pleurer avec eux, l'année qui finit ne peut plus faire grand chose pour nous; elle bâcle sa valise en silence, et, tandis qu'elle se prépare à rejoindre les vieilles lunes, on regarde l'almanach vierge encore, plein d'espérances puisqu'il est plein de jours...

Cette causerie intime avec l'almanach est un sentiment très-humain, et, de toutes les étrennes qu'on vous arrache au renouvellement de l'année, le tribut payé au facteur est certes celui qu'on acquitte le plus facilement.

Une lettre même attendue, même banale, jette toujours je ne sais quel mouvement dans l'existence quotidienne; la minute qui précède le déchirement de l'enveloppe représente cette illusion, si vivace au cœur de l'homme, qui le pousse à croire que le hasard se chargera d'égayer sa vie.

Sans se l'avouer à eux-mêmes, et surtout sans l'avouer aux autres, les plus graves attendent toujours quelque douce surprise, jusqu'à un volumineux courrier se dresse sur leur table de travail.

Le facteur est encore et toujours le bienvenu parmi les visiteurs du jour de l'an, et lui se figure assez bien l'année nouvelle déjà entrée en scène et non pas encore installée sous l'aspect d'une lettre à l'écriture éigmatique et pleine de promesses, qu'on suppose une seconde avant de l'ouvrir. Généralement, ces pattes de mouche qui sentent le mystère et la bonne fortune cachent les lordes pattes d'un créancier qui vous réclame de l'argent. C'est toujours de fortune qu'il est question, mais la signification du mot est un peu changée...

Importe! Aux plus rebelles, l'espérance, la perspective d'une année nouvelle cause un involontaire plaisir. Nous ressemblons tous, plus ou moins, au Gaulois, enthousiaste et jaloux, qu'un de nos sculpteurs avait exposé il y a deux ans, et qui brandissait la branche de guy en acclamant l'année nasante...

Soyez généreux pour le facteur, cela vous portera bonheur.

is timbres de facture. — On nous raconte, dit le *Journal de Roubaix*, un fait que nous nous empressons de reproduire, parce qu'il démontre avec évidence la nécessité pour chacun de connaître les lois, au moins les usuelles. L'ignorance à ce sujet entraîne de fâcheuses conséquences. En voici l'exemple:

Un marchand de pommes de terre du Pile, M. X..., avait un client qui lui devait vingt francs. Il lui envoya sa facture. Le client vint chez lui avec un compte de cinq francs, un second à compte de deux francs suivit bientôt le premier. Le légumier, qui n'avait aucune connaissance de la loi, accepta ces deux à compte, et signa les deux acquits et la facture relatant la dette complète, ais oubliant de légaliser chaque acquit en y posant un timbre de dix centimes, comme veulent certains arrêts des tribunaux, était donc en contravention, et l'on sait qu'en ce regard les contraventions mènent lo. Peu de jours après le dernier versement, un incident judiciaire amena une perquisition chez le client; on trouva la facture quit sans le timbre.

M. X..., interrogé, eut beau protester de son ignorance, il fallut que la loi fût appliquée. Il y a quelques jours, le bureau de l'enregistrement lui envoyait avis de venir payer la somme de 132 francs, en raison de deux amendes, dont il s'était rendu passible, pour infraction à la loi du timbre. On juge du chagrin du pauvre légumier, mais il fallut s'exécuter.

Que ceux qui peuvent être dans ce cas méditent cette petite histoire.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser à tous les préfets et sous-préfets une circulaire dans laquelle il les invite à vouloir bien lui transmettre des renseignements statistiques sur la consommation de leur département, en viande de boucherie et en viande de porc.

Le travail qu'ils auront à établir devra faire connaître séparément pour les animaux de chaque espèce quelles ont été l'année dernière et quelles étaient il y a quinze ans les quantités de kilogrammes mises en consommation; il indiquera quel a été, à ces deux époques, le prix du kilogramme de viande de chaque espèce.

La progression croissante qui suit le renchérissement de la viande a attiré l'attention du ministre, qui veut se rendre un compte exact des principales causes de la persistance de la cherté.

MA PHILOSOPHIE.

A mon excellent et vieux camarade Ch. Duplessy, médecin principal de 1^{re} classe à l'Hôpital militaire de Bordeaux.

Quand Dieu créa son chef-d'œuvre, la femme, Les bois, les prés, les oiseaux et les fleurs, Ne fût-ce pas pour attendrir notre âme Et pour bercer et calmer nos douleurs?

REFRAIN.

De nos beaux jours ne soyons point avarés: Si l'homme naît pour jouir et souffrir, Dépêchons-nous, les instants sont si rares! Ne perdons pas la trace du plaisir!

A quoi sert-il d'être morose et triste, Trembleur, sornois, hypocondre, bourru, Et d'affirmer, comme tout pessimiste, Que le bonheur partout est disparu?

De nos beaux jours, etc.

Quand le soleil colore ma fenêtre, Et que Progné plane dans le ciel bleu, On est heureux, dis-je, quand on croit l'être! Et sur le champ j'offre mon hymne à Dieu.

De nos beaux jours, etc.

Voici le fonds de ma philosophie, Celle d'hier, de demain, d'aujourd'hui: Au Dieu clément et bon je me confie En attendant qu'il me rappelle à lui!

De nos beaux jours ne soyons point avarés: Si l'homme naît pour jouir et souffrir, Dépêchons-nous, les instants sont si rares! Ne perdons pas la trace du plaisir!

Villebernier, près Saumur, décembre 1876.

CH. MARCHAND.

Faits divers.

Un voleur précoce. — Il y a trois jours, M^{me} Bigle, rentière, demeurant à Orléans, venait de toucher une somme de 5,000 fr. qu'elle avait enfermée dans un tiroir de sa commode.

M^{me} Bigle avait un fils âgé de douze ans, mauvais sujet stéffé, qui n'a pu rester dans aucune des pensions où sa mère l'a placé. Le jour où M^{me} Bigle serra son argent, son fils était dans la chambre. La mère n'y fit pas attention et sortit quelque temps après pour aller rendre visite à une de ses amies, laissant son fils à la maison.

Le soir, lorsqu'elle rentra, la bonne lui apprit que le jeune Paul Bigle était sorti quelque temps après elle, en annonçant qu'il partait en Amérique, où il se rendait mieux qu'à la maison paternelle. La mère ne fit pas attention à ses paroles, mais elle commença à s'inquiéter quand elle ne vit pas rentrer son fils à minuit. Le lendemain, le jeune Paul ne parut pas davantage. Un soupçon terrible traversa alors l'esprit de la mère. Elle courut à sa commode, le tiroir était fracturé et la somme de 5,000 fr. avait disparu. Elle alla prévenir immédiatement

le commissaire de police, qui, en ordonnant des recherches à Orléans, télégraphia à Paris.

Mercredi soir, des agents en tournée sur le boulevard de la Bastille apprirent qu'un petit garçon d'une douzaine d'années avait ramassé cinq ou six gamins de son âge à qui il payait des jouets, des bonbons et des verres de bière.

Cet enfant montrait aussi une quantité d'or considérable. Les agents se mirent à sa recherche et ne tardèrent pas à le trouver.

Conduit au bureau de M. Benedetti, commissaire de police du chemin de fer d'Orléans, le jeune homme arrêté déclara s'appeler Paul Bigle. Quand on l'interrogea sur la provenance de l'argent qu'il avait sur lui, il affirma que c'était sa mère qui lui avait remis cette somme pour aller en Amérique, où il voulait s'engager comme mousse. On a envoyé ce voleur précoce à la préfecture de police, et on a fait immédiatement prévenir sa mère.

Des 5,000 fr. volés, on n'a plus retrouvé qu'une somme de 2,400 fr.

Ducaux, condamné à mort pour avoir assassiné sa femme, sa belle-sœur et la femme Lacroix, au village de Villeneuve-les-Cagnaux, près de Toulouse, vient d'être exécuté dans cette ville.

LE MAUVAIS TEMPS.

On écrit de Nice, 28 décembre:

« Depuis trois semaines, il pleut ici d'une façon incroyable. Pluie, tempête, grêle, nous avons tout essayé.

« La Méditerranée, d'ordinaire si calme, a également fait les siennes. Elle est sortie des limites qui lui sont naturellement assignées. Elle est venue se promener sur la promenade des Anglais, où elle a déraciné des plantes, emporté des bancs et fort maltraité les établissements de bains de mer. La chaussée est actuellement recouverte d'une quantité énorme de morceaux de sable et de galets, le tout apporté par des vagues furieuses. La circulation est interrompue.

« Ici, de la boue; là, du gravier; plus loin, des coquillages que les gamins s'amusaient à ramasser.

« Sur un large espace, les haies ont été arrachées. Un mur de soutènement, mesurant plusieurs mètres, s'est écroulé entièrement. »

Dans l'Aveyron, il y a eu un tremblement de terre, dont les deux secousses ont été fort sensibles, à Severac-le-Château.

Il y a eu deux commotions, à trois secondes d'intervalle l'une de l'autre, accompagnées, toutes les deux, d'un bruit sourd d'abord, qui a fini par un tintement pareil à celui fait par plusieurs baguettes métalliques qui s'entrechoquent. L'oscillation, autant qu'a pu en juger le correspondant du *Courrier*, par le mouvement imprimé à une petite lampe placée sur une table de nuit, s'est produite de l'ouest à l'est. C'est le seul point du département où le phénomène ait été signalé jusqu'à ce moment.

Un cas intéressant. — Dernièrement, M. C., courtier à Marseille, fut réveillé, plusieurs nuits de suite, par un de ces bruits agaçants trop bien connus, qui dénotent la présence de rongeurs dans un appartement. Pièges et poisons furent d'abord inutiles. Enfin un beau jour, la souris fut prise et tuée. Quelque temps après, M. C., voulant prendre dans son secrétaire 250 fr. en billets de banque qu'il y avait déposés, ne trouva plus que des débris informes, des bribes de papier ardemment de fines dentelures.

Cette pincée de rognures était tout ce qui restait des trois billets. M. C. s'empressa de recueillir, avec une sollicitude bien naturelle, ces reliques des sœurs de la souris. Il tâcha de les assembler et parvint à reconstituer les numéros des billets. Il présenta alors ses billets à la Banque, qui n'hésita pas à les reconnaître; seulement, comme il manquait à ces fragments quelques signes caractéristiques, M. C. a été informé qu'il lui faudrait attendre le remboursement pendant cinq ou dix ans. S'il trouve ce terme trop éloigné, il n'aura qu'à remettre à la caisse des dépôts et consignations un titre de rente de 250 fr., dont on lui servira l'intérêt; moyennant cette

formalité, la Banque lui remboursera dès aujourd'hui le montant de ses billets.

Le *Messenger d'Athènes* nous apprend qu'un nombre de découvertes faites par le docteur Schliemann dans les ruines de Mycène, il faut mettre la découverte d'un squelette d'homme trouvé dans une crypte où la tradition place les tombeaux des Atrides. Ces restes, d'après M. Schliemann, seraient ceux d'Agamemnon, roi des rois.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Bibliographie.

Le TOUR DU MONDE, nouveau journal des voyages, en est déjà à son trente-deuxième volume in-4°. Il paraît par livraisons mensuelles. Directeur: M. Charton. Librairie Hachette.

Cette publication, illustrée avec luxe par des artistes de talent, répond amplement à son titre. Si je juge de l'ensemble par le trente et unième volume, c'est le tour du monde en permanence. Un seul volume fait visiter au lecteur diverses contrées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie. Les guides ne sont pas les premiers venus. Pour la Dalmatie, c'est M. Charles Yriarte, qui conte avec le ton d'un homme du monde et dessine en artiste; pour la Toscane et l'Ombrie, c'est M. Francis Wey, un écrivain; un vice-amiral, M. Fleuriot de l'Angle, fait l'histoire d'une croisière à la côte d'Afrique, et sait agrandir son sujet; un officier de marine, M. Pailhès, raconte avec bonne humeur et d'un style net ses souvenirs du Pacifique; M. T. Choutzé montre dans un récit intéressant Pékin et le nord de la Chine; avec M. Théophile Deyrolles, nous parcourons le Lazistan et l'Arménie; enfin, sous ce titre: *la Conquête blanche*, un Anglais, M. William Hepworth Dixon, traduit par M. Vattemare, jette une vive lumière sur l'histoire et l'état présent d'une partie de l'Amérique. Il y a là de l'observation, de la verve et de la droiture. M. Dixon, sans le vouloir peut-être, en se préoccupant seulement d'être juste, fait très-bien voir que les missions catholiques pouvaient sauver les Indiens, et que la civilisation dite progressive va, par le vice et la misère, les faire disparaître absolument.

N'oublions pas d'ajouter que ces divers récits de voyages sont accompagnés de cartes, profils et plans, et illustrés de gravures nombreuses, distinguées et variées.

Le *Tour du Monde* n'a pas de doctrines. On nous dit que, dans les premiers volumes, son directeur, M. Charton, a laissé passer un bout d'oreille accusant le *philosophisme humanitaire* et *républicain*. Nous n'avons rien vu de semblable dans le trente et unième volume. Chaque auteur y parle pour son propre compte. La note générale, c'est la neutralité. L'accent, qui veut toujours être contenu afin de ne froisser personne, varie selon les sentiments du conteur. Celui-ci montre sa sympathie pour les œuvres chrétiennes, celui-là s'en tient au respect.

Quant aux gravures, le costume de certaines peuplades étant des plus primitifs, elles n'ont pas toutes le cachet du collet monté. J'ajoute que, s'il y a des nudités, il n'y a pas d'indécence.

Voilà, en gros, ce qu'est le *Tour du Monde* d'après le trente et unième volume. Un jour peut-être nous résumerons l'ensemble de cette vaste publication.

(Extrait de la *Revue littéraire*, supplément mensuel à l'*Univers*.)

Chronique Financière.

Bourse du 29 décembre 1876.

La bourse a affirmé une fois de plus sa résolution de se désintéresser de la politique intérieure, elle est restée complètement indifférente au vote de la Chambre des députés. Les nouvelles de Constantinople faisaient complètement défaut. L'arrivée des Consolidés anglais en hausse de 1/16 a permis de coter à l'ouverture les rentes françaises et italiennes aux environs des cours les plus élevés d'hier. On s'est maintenu sans changement jusque vers deux heures et demie, il est alors survenu quelques offres qui ont fait reculer le 5 0/0 à 105.10, le 3 0/0 à 70.70 et le 5 0/0 italien à 71.80. Il s'est traité quelques reports à 0.05 sur le 5 0/0 et 0.07 sur le 3 0/0. On continue à s'occuper beaucoup du Crédit foncier, il a reculé à 625. Les obligations égyptiennes se sont négociées de 250 à 247.50. Le 5 0/0 ture que l'on avait poussé hier soir à 11.90 était offert à 11.60. Les actions de la Banque de France sont lourdes aux environs de 3,500, en baisse de plus de 150 fr. sur les cours cotés au moment du détachement de leur coupon. La Banque franco-hollandaise n'a pas subi de baisse nouvelle. On offrait le Crédit mobilier français au-dessous de 150.

Que donnerais-je pour étrennes? Telle est la question à l'ordre du jour. La plupart du temps, on s'arrête à des futilités qui, de même que les roses du poète, ne durent, hélas! que l'espace d'un matin...

Un présent vraiment artistique, — le révé de toutes nos aimables lectrices, — présent qui, chaque jour, vient rappeler mélodieusement le souvenir du donateur, c'est la collection des œuvres de Jules Klein, dont on connaît les triomphes et la popularité: *M^{lle} Printemps, Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Cuir de Russie, Pazzo d'Amore, valse; Truite aux Perles, Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, polkas; France Adorée, marche nationale; Ragis-Roses, mazurka; — Rayons Perdus, Soupir et Baiser, mélodies, — et Jules-Klein-Quadrille, le grand succès parisien.*

Prix de chaque œuvre: Piano seul: 2 fr. 50 c. — A 4 mains: 3 fr. — Edition simplifiée: 2 fr. 50 c.

Mélodies: 1 fr. 70 c. — Quadrille: 2 fr. — Valse chantées: 2 fr. 50 cent. (*Cerises Pompadour, Pazzo, Fraises au Champagne.*) — Pour recevoir franco, envoyer la valeur en timbres-poste à COLLEMBRE (Editeur de Catimini, valse célèbre de R. de Vilbac), rue Vivienne, 6, à PARIS.

Tout le monde a lu Cooper, tout le monde a lu Edgar Poe; mais combien d'autres écrivains américains d'un très-grand mérite et de genres opposés sont ignorés chez nous? La librairie Calmann Lévy comble cette lacune en publiant les œuvres de Bret-Harte, remarquablement traduites par Th. Bentzon. Le volume qu'elle vient de mettre en vente: *les Nouveaux Récits californiens*, contient une série de nouvelles pleines d'une saveur originale, empreintes d'un puissant caractère de vérité et saisissantes dans leur énergique conclusion. Les nombreux admirateurs du grand humoriste américain retrouveront dans ce volume le même talent à la fois puissant et ingénieux qui a valu aux *Récits californiens* un si éclatant succès.

VENTE
Pour cause de cessation d'affaires,
DE
MARCHANDISES D'HORLOGERIE,
BIJOUTERIE et ORFÈVRERIE.

M. PICHÉRIE-BOUCHÉ, ne pouvant trouver de successeur, en raison de la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, s'est déterminé à les écouler à un très-grand rabais. A l'occasion des **Étrennes**, M. PICHÉRIE a établi un magasin de pendules rue Saint-Nicolas, maison Rousseau.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	70	80		Soc. gén. de Crédit industriel et com.	722	50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	672	50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	101	40		Crédit Mobilier.	147	50		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	563		10
5 % jouiss. novembre.	105	20		Crédit foncier d'Autriche.	475			Société autrichienne, j. janv.	521	25	
Obligations du Trésor, 1. payé.	500			Charentes, 400 fr. p. j. août.	343			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	331	25		Est, jouissance nov.	617	50		Orléans.	333		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	497	50		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1005			Paris-Lyon-Méditerranée.	335		
— 1865, 4 %	507			Midi, jouissance juillet.	794	50		Est.	345		
— 1869, 3 %	387			Nord, jouissance juillet.	1385			Nord.	337	50	
— 1871, 4 %	374			Orléans, jouissance juillet.	1045			Ouest.	333	50	
— 1875, 4 %	488			Ouest, jouissance octobre.	680			Midi.	331	50	
Banque de France, j. juillet.	3480			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	1320			Deux-Charentes.	287	50	
Comptoir d'escompte, j. août.	650			Compagnie parisienne du Gaz.	15			Vendée.	350		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	347	35		Société immobilière, j. janv.	357	50		Canal de Suez.	523	75	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375			C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	630										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	2 — 45 —	—	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 1 —	—	—	—
1 — 36 —	—	—	—
4 — 10 —	—	—	—
7 — 15 —	—	—	—
10 — 37 —	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte omnibus.	3 — 31 —	—	—
9 — 40 —	—	—	—
12 — 40 —	—	—	—
4 — 54 —	—	—	—
10 — 28 —	—	—	—

Lotrains d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 40.

Etude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE
Par adjudication amiable, En l'étude et par le ministère de M^e Jules CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire), Le dimanche 29 janvier 1877, à midi.

LA TERRE DE LA BAUGERIE
OU PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ DES **CHAMPS-DE-FOUGÈRES**
Communes d'Acrillé et de Continvoir, canton de Langeais (Indre-et-Loire).

Maison de maître, bâtiments pour le garde et le fermier; Jardin, terres, prés, landes, bois communières, en un seul tenant, Payé environ 203 hectares. Propriété libre, d'administration facile, vis-à-vis, au garde de la propriété, visiter, au garde Et, pour tous renseignements, à M^e Jules CHICOTEAU, notaire, à Gizeux (692)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE, **UNE MAISON**
Située à la Rompère, commune de Saint-Lambert-des-levées, Composée de deux chambres au rez-de-chaussée, grenier au-dessus, bâtiment de servitude, pressoir, cour, jardin et terres des deux côtés de la Levée, y joignant; Le tout contenant environ un hectare, exploité par M. Joachim Lacroix, jardinier. Entrée en jouissance au 1^{er} novembre 1877. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur. (693)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
En totalité ou en détail, **LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE**
Commune de Bagneux, Comprenant: Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Le dimanche 14 janvier 1877, heure de midi,

A Saumur, en l'étude de M^e ROBINEAU, **DES BIENS**
Ci-après désignés, situés commune de Varrains, Appartenant aux enfants Louis Duveau-Girard.
1^o Une maison, près la gare du chemin de fer, — écuries, — caveaux, — pressoir et cuve, — clos de vigne de 50 ares.
2^o Onze ares de pré, dans la Prée-des-Perchers.
3^o Onze ares de pré, au même lieu.
4^o Et 27 ares 50 centiares de pré, dans la Prée-de-Varrains. On pourra traiter avant l'adjudication. Voir les placards apposés. (683)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour le 24 juin 1878, **LA MAISON LEFFET**, rue de la Comédie, où est exploité le grand Café de l'Union. S'adresser à M^{me} veuve LEFFET, au Café Fouchard, ou à M. SALMON, à Saumur, ou audit notaire. (635)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par lots, au gré des acheteurs, **TERRAINS**
Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vierge, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton. S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE, **LA MÉTAIRIE DE LA PELLETRIE**
Située commune de Trèves-Cunault, Composée de bâtiments, terres labourables, vignes et bois, contenant 56 hectares. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes. (646)

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ
Comprenant deux maisons de maître, cinq corps de ferme et divers morceaux détachés; le tout d'une contenance approximative de 44 hectares, sis en les communes de Saint-Clément-des-Lévées, les Rosiers, la Menitrie, Saint-Mathurin-sur-Loire et Longué.
Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DEGREZ, dépositaire des titres de propriété. (613)

A VENDRE

VINS DES CORDELIERES, à Champigny, dernières récoltes. S'adresser à M^{me} BOUCHET, rue Beaupaire, 41, ou à M^e LE BLAYE, notaire. (652)

COMMUNE DU THOUREIL.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune du Thoureil prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie du Thoureil, le dimanche 14 janvier 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:
1^o 886 mètres courants de terrassements..... 2,446 f. 40
2^o 886 mètres courants d'empièvements..... 2,268 16
3^o Travaux d'art..... 666 63
4^o Perfectionnement et cylindrage..... 274 22
Total..... 5,653 f. 41

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A CÉDER

UN MAGASIN DE PARAPLUIES
Exploité par M^{me} PICARD-OGER, OU A LOUER
Seulement la maison, Rue du Portail-Louis, n^o 52.

APPARTEMENT ET CAVE
A LOUER
PRÉSENTMENT. S'adresser à la Retraite. (644)

A LOUER
PRÉSENTMENT,

UNE MAISON
Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 12, Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur. S'adresser à M. FERBU père.

A LOUER
PRÉSENTMENT,

Rue Royale, n^o 1, **GRANDE CAVE, GRAND MAGASIN ET REMISE**
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Quai de Limoges, 64, **A SAUMUR.**

CHALOPPIN

SERVICE DE TABLE
Dans les Repas de Familles, Noces, Bals, Soirées.
Mise de vins en bouteilles, tirage des appartements, et toutes fonctions de confiance. (651)

ÉTRENNES 1877

A l'occasion du jour de l'an et pour cause de nouveaux agrandissements, qui commenceront le **15 JANVIER**

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
54 et 55, rue Saint-Jean à Saumur, Vendent avec un rabais considérable toutes les marchandises d'hiver, telles que:

Fourrures, Foulards, Cravates, Bonnetes, Capelines.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaupaire, à Saumur. Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées. Saumur, imprimerie de P. GODET.

ÉTRENNES 1877.

M^{me} RIBAUT
Rue du Marché-Noir et rue de l'Ancienne-Messagerie. Informe le public qu'elle a de très-jolis articles qui peuvent être offerts comme étrennes.

LE BULLETIN FINANCIER
est le seul journal politique et financier, paraissant tous les jours, à cinq centimes. Par le nombre, la variété et l'exactitude de ses renseignements, par les conseils utiles qu'il donne aux porteurs de titres, par ses précieuses révélations, le BULLETIN FINANCIER est devenu le guide indispensable des capitalistes.

PRIME GRATUITE: **Le Moniteur de la Bourse**
Bureaux: 42, Chaussée-d'Antin, Paris. Abonnements: Paris, un an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. — Départements: un an, 20 fr.; 6 mois, 10 fr. (6)

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, à Saumur.